

INFOS BALLON



EDITION JANVIER 2002

Le Mot du Maire

Nous venons de débiter il y a quelques jours une nouvelle année. C'est pour moi l'occasion officielle de vous exprimer par l'intermédiaire de ce bulletin municipal, les vœux les plus sincères et chaleureux de toute l'équipe municipale.

Vous avez en Mars 2001 par vos suffrages, élus une équipe nouvelle puisque 10 d'entre nous ne faisaient pas partie du conseil municipal précédent.

Merci à vous toutes et à vous tous, pour cette confiance que vous avez bien voulu nous accorder pour une période de 6 ans.

L'équipe ainsi constituée, est déjà bien rodée et elle participe activement à la poursuite des objectifs de l'ancien conseil et à la mise en place de ses propres actions pour les prochaines années.

2002 sera la première année EUROS, également une année d'élections puisque nous élirons notre président de la République les 21 Avril et 05 Mai, pour continuer par les législatives les 09 Juin et 16 Juin.

Sur le plan communal, le tout à l'égout qui a pris du retard devrait passer à la phase réalisation dès le printemps.

Nous devrions connaître le montant de l'aide financière sollicitée auprès de l'état pour l'assainissement pluvial, le coût de l'opération est élevé : 2 millions de Frs (304898,03 euros) notre budget, à lui seul ne peut permettre une telle opération sans une aide conséquente. décision courant 1^{er} trimestre .

Ça bouge pour l'autoroute A831, la bande des 300 mètres sera le mois prochain officialisée, il semble que toute la mécanique décisionnelle, de l'état, de la région, et du département soit lancée et que nous soyons quoiqu'il arrive traversé en 2008 par cet axe autoroutier . Nous tenons à votre disposition tous les documents se référant au projet.

La mise en place des 35 heures depuis le 1^{er} Janvier nous a obligé à l'occasion de négociations avec le personnel à apporter quelques modifications à nos horaires et jours d'ouverture de la mairie au public, vous pourrez prendre connaissance de ces aménagements dans cet info Ballon.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Meilleurs Vœux pour 2002



EXTRAIT DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AU COURS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2001

- SDEER – Regroupement de 14 communes et adhésion de celles-ci au SDEER ce qui porte le nombre à 170 communes
- Démission de Monsieur BRESSOLIN – 3^{ème} adjoint pour des raisons personnelles
- Avis sur l'extension de l'élevage porcin du Mont d'Or
- Augmentation de l'indice pour l'emploi de l'adjoint administratif
- Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2000

AU COURS DU 2^{ème} TRIMESTRE et SECOND SEMESTRE

- Installation du nouveau conseil
- Désignation des différents délégués au sein des organismes de coopération communales
- Désignation des différentes commissions communales
- Indemnités de conseil et de budget pour le percepteur
- Vote du Budget Primitif 2001
- Vote des 4 taxes
- Vote des Subventions
- Assainissement 2^{ème} Tranche demande de subvention
- Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion
- Révision des Tarifs de la redevance des Ordures Ménagères
- Participation aux réparations de l'église de Ciré
- Délibération contre l'extension de l'élevage porcin du mont d'or
- Adhésion au CNAS
- Conversion des emprunts en francs en Euros
- Tarif Salle des Fêtes en Euros
- Convention pour la garderie avec Ciré d'Aunis
- Dénomination IMPASSE DE LA BECHÉE
- Photocopieur Mairie – Contrat de Location
- Demande Aides Financières – Assainissement Pluvial
- Travaux Hangar communal – 2^{ème} tranche
- Pose d'une cloison et aménagement du préau des écoles.
- Mise en place des 35 heures de travail approbation du CM...

Info Ballon et les panneaux d'affichage de chaque hameau vous tiennent informés des travaux du conseil municipal, si vous désirez plus d'informations, un registre comportant toutes les délibérations est à votre disposition à la mairie

MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS

COMMISSIONS DES BATIMENTS

Monsieur GAUNET Noël
Monsieur ANQUETIL Serge
Monsieur ROBERT Jacky
Monsieur LEFEBVRE Lionel
Monsieur THORON Bernard
Monsieur COCHONNEAU Fabrice

* CHEMINS - VOIRIES

Monsieur GAUNET Noël
Monsieur BONNIN Joël
Monsieur ANQUETIL Serge
Monsieur ROBERT Jacky
Monsieur LEFEBVRE Lionel
Monsieur BEGAUD Yann

* FETES

Madame TAROT Sylvie
Madame RICHARD Isabelle
Madame DARGERÉ Micheline
Monsieur CERDAN Yves
Monsieur COCHONNEAU Fabrice
Madame BAUDRY Mireille
Monsieur BONNIN Joël

* FINANCES

Monsieur ANQUETIL Serge
Monsieur THORON Bernard
Monsieur BONNIN Joël
Madame TAROT Sylvie
Madame RICHARD Isabelle
Madame BAUDRY Mireille

* RPI BALLON-CIRE D'AUNIS

GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame TAROT Sylvie
Madame RICHARD Isabelle
Madame BAUDRY Mireille

* CCAS

Président : Monsieur GAUNET
Vice Président : Madame TAROT Sylvie
Secrétaires : Madame BAUDRY
Madame RICHARD
Madame DARGERÉ

Syndicat Electrification (SDEER)

Monsieur GAUNET (Titulaire)
Madame DARGERÉ (Supplément)

SECURITE

Monsieur GAUNET Noël
Monsieur ANQUETIL Serge
Monsieur COCHONNEAU Fabrice
Monsieur ROBERT Jacky
Madame RICHARD Isabelle
Madame BAUDRY Mireille

* CIMETIERE

Monsieur GAUNET Noël
Monsieur MILLIEROUX Marcel
Monsieur BONNIN Guy
Monsieur BONNIN Maurice
Monsieur BONNIN Roger
Monsieur MOTHU Henri
Madame BRAUD Delphine

Syndicat des Chemins

Monsieur GAUNET (Titulaire)
Monsieur CERDAN (Supplément)

Syndicat Eaux THAIRE/LE THOU

Monsieur GAUNET (Titulaire)
Madame BAUDRY (Titulaire)
Monsieur LEFEBVRE (Supplément)

Syndicat des Eaux de la Chte Maritime

Monsieur GAUNET (Titulaire)
Monsieur THORON (Supplément)

S.M.I.C.T.O.M

Monsieur GAUNET (Titulaire)
Madame TAROT (Supplément)

Syndicat informatique

Monsieur GAUNET (Titulaire)
Monsieur LEFEBVRE (Supplément)
Madame BAUDRY (Supplément)

Syndicat du Canal de Charras

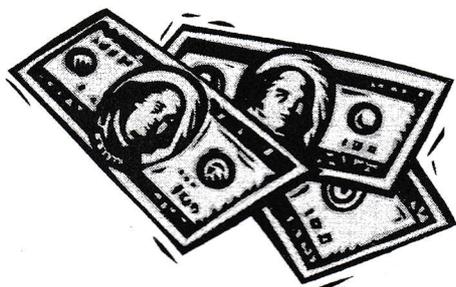
Monsieur MILLIEROUX (Titulaire)
Monsieur BEGAUD (Supplément)

Syndicat Mixte du Pays d'Aunis

Monsieur GAUNET (Titulaire)
Madame BAUDRY (Supplément)

O C A (EX-SIVOM)

Monsieur GAUNET Noël
Monsieur BONNIN Joël



BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	En Francs	En €uros
011 CHARGES A CARACTERE GENERALE EDF- eau, Téléphone, carburant, combustible, assurance entretien bâtiments, matériel roulant, voirie, fournitures administratives, frais postaux ...	381 700	58 189.79
012 CHARGE DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES ET CHARGES SOCIALES salaires des employés, cotisations sociales...	371 000	56 558.59
65 AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES Indemnités élus, aide sociale, service incendie, contributions obligatoires, participation frais fonctionnement école	771 500	117 614.42
66 CHARGES FINANCIERES emprunts de la commune	30 000	4 573.47
022 DEPENSES IMPREVUES	51 529.50	7 855.62
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	350 112.45	53 374.30
Total	1 955 841.95	298 166.18

FONCTIONNEMENT RECETTES

	En Francs	En €uros
70 PRODUIT DES SERVICES Concession cimetière, redevance des ordures ménagères, garderie périscolaire	140 845	21 471.68
73 IMPOTS ET TAXES impôts locaux, pylônes électrique ...	696 409	106 166.87
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS toutes les subventions versées par l'Etat à la commune	446 697	68 098.52
75 REVENUS D'IMMEUBLE Location de la salle des Fêtes, loyer ...	40 000	6 097.96
RESULTAT REPORTE DE 2000	631 890 .95	96 331.15
Total	1 955 841.95	298 166.18

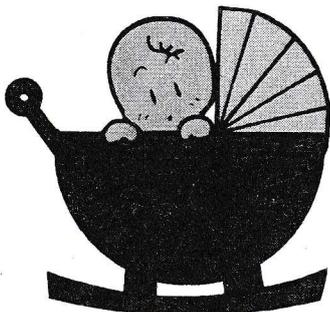
LES DIFFERENTES TAXES

	Ballon 1999	Ballon 2000	Ballon 2001
TAXE D'HABITATION	4.93	4.93	4.93
FONCIER BATI	10.27	10.27	10.27
FONCIER NON BATI	51.43	51.43	51.43
TAXE PROFESSIONNELLE	8.08	8.08	8.08

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Bienvenue à



RUSSEIL	Alizée Marie Nicole	30/01/2001
CHALLAT	Vayana Augustine Renée	15/03/2001
MAILLET	Alexis Jordan	23/03/2001
MARLIANGEAS	Tom Thierry	17/04/2001
BIRONNEAU	David	30/06/2001
DEVAUD	Fanny Jeanne	12/07/2001
SANCHEZ	Loan	13/09/2001
TEXIER	Matthéo Bernard Daniel	17/12/2001
GARNIER	Paul Gabriel Frédéric	27/12/2001

MARIAGE :

Monsieur BETEV Hristo et Madame BAUDRY Liliane le 07/04/2001

Monsieur MARCHAY Thierry et Mademoiselle FERREIRA-COSTA Térésa le 07/04/2001

Monsieur DESNOYERS Damien et Mademoiselle TAÏTI Sylvie le 28/04/2001

Monsieur CAQUINEAU Hervé et BARDON Sonia le 16/06/2001

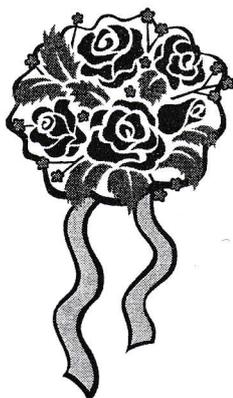
Monsieur JULIEN Yannick et ABRAN Marlène le 29/12/2001

Tous nos Vœux de Bonheur ...

Nous remercions les mariés pour les dons qu'ils ont effectué à cette occasion pour nos diverses associations communales.



DECES



Monsieur LABARRE Jacques
Monsieur BRASSET Robert
Monsieur RIVAUD Dominique
Monsieur GUITTONNEAU Christian
Monsieur MARCHAY Henri
Monsieur JOUBERT Jean-Jacques
Monsieur BEAUVERGER Bruno
Madame CAILLET épouse ARNAUD Gaëtane
Monsieur BARNOUD Jean-Louis (Conseiller Municipal)

Le Conseil Municipal s'associe à la peine des familles et leur présente ses plus sincères condoléances.

SECRETARIAT

Suite au passage aux 35 heures à partir du 1^{er} janvier 2002

Les Horaires d'ouverture de la Mairie au public seront :
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, de 9 heures à 12 heures, ainsi que le premier samedi de chaque mois.

L'adjoint administratif sera donc présent les samedis suivants :

Le Samedi 5 Janvier 2002

Le Samedi 6 Juillet 2002

Le Samedi 2 février 2002

Le Samedi 3 Août 2002

Le Samedi 2 Mars 2002

Le Samedi 7 Septembre 2002

Le Samedi 13 Avril 2002

Le Samedi 5 Octobre 2002

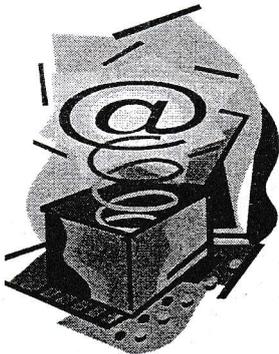
Le Samedi 4 Mai 2002

Le Samedi 9 Novembre 2002

Le Samedi 1 Juin 2002

Le Samedi 7 Décembre 2002

Une permanence sera assurée par le maire et les adjoints les autres samedis de 9 heures à 12 heures.



NUMERO DE TELEPHONE :

05 46 55 30 31

NUMERO DE FAX :

05 46 51 84 87

Vous pouvez nous contacter par E-mail : ballon@mairie17.com



Vous venez d'arriver dans la commune.

Pour vos formalités administratives, merci de vous présenter à la mairie, aux heures d'ouvertures, munis de votre livret de famille ou de votre carte d'identité.



RECENSEMENT MILITAIRE

La loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national crée un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français Hommes et Femmes. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective des devoirs de tous les citoyens au regard de l'effort de défense nationale.

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la MAIRIE DE SON DOMICILE.

► **ATTENTION**, conservez l'attestation qui vous sera remise lors de votre recensement. Ce document sera indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP – BEP – BAC – Permis de conduire ...).



Un peu de civisme SVP

VOUS ETES RESPONSABLES

⇒ De vos animaux domestiques

Le vagabondage des chiens est répréhensible par la loi, laisser volontairement les chiens en liberté pour qu'ils puissent faire entre autre leurs besoins de préférence devant la porte ou le passage du voisin est également répréhensible

Les contrevenants bien sûr se reconnaîtront , je leur lance un appel de bon sens.

VOUS ETES RESPONSABLES

⇒ De l'état de propreté des trottoirs et caniveaux

Même si la commune prend à sa charge chaque semaine l'entretien de la voirie, votre responsabilité en cas de problèmes liés à la présence de glace par suite de rejets provenant de votre habitation , peut être engagée .

Aidez nous en période froide, afin de limiter les risques éventuels



Des nouvelles de l'autoroute

En complément de l'information donnée en première page , il me semble nécessaire de vous donner mon point de vue et celui de la majorité du conseil municipal .

Historique : Il y a deux ans le conseil municipal avait à se prononcer sur le choix d'un fuseau parmi trois proposés

Mis devant une situation de fait, et après délibération le conseil municipal s'est prononcé contre le projet. L'utilité d'une autoroute n'a jamais été soumise à concertation avant cela .

Bien orienté par les grands élus et par une étude très détaillée du CTE de Nantes le fuseau central a été vivement recommandé puis retenu pour la suite des investigations .

Depuis : Bien évidemment quelques élus soulagés de ne plus être directement concernés compatissent à nos soucis mais pensent que malgré tout ce projet est une chance pour le département et qu'il pourrait y apporter un plus, dans les années à venir .

Mais quel plus ?...Tourisme !?, difficile à imaginer ; le touriste a t'il besoin d'une autoroute pour connaître notre région ? ...Industriel (à forte valeur main d'œuvre) !?, Je n'y crois pas non plus compte tenu du peu de dossiers traités dans cette optique depuis plus de vingt ans et en sachant que les grosses industries s'extériorisent de plus en plus (rentabilité oblige) et nous reprochent bien souvent notre éloignement géographique par rapport aux véritables pôles industrielsRésolution des points noirs routiers dans le Nord du département !? la aussi à part Marans ,difficile d'imaginer qu'il y aura une amélioration sérieuse du réseau interne par la réalisation de l'A831 .

Et maintenant : Nous en sommes à la bande des 300 mètres que le conseil municipal devra finaliser avant la fin janvier 02 , par délibération. Cette bande de 300 mètres est placée entre la dernière maison du bourg rue du stade et la première maison du hameau coté Moulin Seguin (il y a exactement 320 m entre les deux) l'emprise autoroutière étant en moyenne de 80 m , imaginez la distance qui nous séparera des 12 à 15000 véhicules par jour ! au minimum une vingtaine de mètres , au maximum 200 mètres .

Monsieur Le Préfet nous assure de la prise en considération de mes craintes : pollution , bruit , propos tenus en réunion du 19 décembre 2001.

Bientôt : Vous aurez à vous prononcer lors de l'enquête d'utilité publique , je tiens à votre disposition à la mairie tous les éléments nécessaires à votre réflexion .

NOUVEAUX TARIFS

A compter du 1^{er} janvier 2002

LA SALLE DES FETES

	Sans chauffage	Avec chauffage
Pour une ½ Journée		
Particuliers de la commune	31 €	61 €
Associations ou Particuliers hors communes	92 €	122 €
Pour une journée		
Associations de la commune	31 €	61 €
Particuliers de la commune	61 €	92 €
Associations ou Particuliers hors communes	183 €	214 €
Pour deux jours consécutifs		
Associations de la commune	46 €	107 €
Particuliers de la commune	92 €	153 €
Associations ou Particuliers hors communes	274 €	335 €
Tarif Professionnel		
Pour une journée	305 €	381 €
Pour deux jours	366 €	473 €

Lors de la réservation, un chèque de caution d'un montant de 305 € et une attestation d'assurance sont demandés. Sans ces 2 éléments, la salle ne sera pas louée

Le règlement s'effectuera à la remise des clés.

Pour les locataires ne désirant pas effectuer le nettoyage de la salle des fêtes un complément de 46 € sera demandé au moment du paiement.



LA CONCESSION DE CIMETIERE

Le prix de la concession du cimetière sera de **61 Euros**.



CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIAL

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune, le bureau d'aide social est ainsi composé :

Monsieur GAUNET Noël, Mesdames BAUDRY Mireille, RICHARD Isabelle, TAROT Sylvie, DARGERÉ Micheline, BONNIN Renée, BEGAUD Josette, GIRARD Marie-Thérèse et BRAUD Delphine

CONVERSION DE LA REDEVANCE DES OM EN EUROS

Par délibération du 25 juin 2001, les tarifs ont été réajustés et seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2002:

1 personne	:	45.73	Euros
2 personnes	:	76.22	Euros
3 personnes	:	114.34	Euros
4 personnes	:	144.83	Euros
Résidence Secondaire	:	76.22	Euros
Logement Saisonnier	:	76.22	Euros
Chambre d'Hôtes	:	22.87	Euros
Camping	:	144.83	Euros
Restaurant	:	144.83	Euros
Location Annuelle	:	76.22	Euros (forfait 2 personnes)



Pour le calcul de la redevance des Ordures Ménagères, il est pris en considération la situation des foyers au 1^{er} Janvier 2001.

Signaler les évolutions en plus ou en moins dans le courant du 1^{er} trimestre 2002. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte au-delà de cette limite.



DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Nous vous rappelons que lorsque vous n'avez plus de sacs jaunes pour le tri sélectif, vous devez venir en mairie :

Le 1^{ER} SAMEDI de chaque mois et le 1^{ER} LUNDI de chaque mois aux heures d'ouverture de la mairie.

Aucun rouleau ne sera distribué en dehors de ces jours.

Merci de votre compréhension.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les travaux débiteront au printemps, rue de la Cure, rue des Rampots, rue de l'Hôtel de Ville, Chemin des Chaumes. Nous comptons sur votre indulgence pour la gêne occasionnée (circulation, stationnement ...)



Trions, c'est recyclé...

La collecte, le traitement et la valorisation de nos déchets ménagers sont assurés par le S.M.I.C.T.O.M. de la Région de Surgères. Ce syndicat assure aujourd'hui ce service public auprès de 62 communes du nord du département et de leurs 55000 habitants. Depuis maintenant plus d'une

année, nous bénéficions ainsi de la **collecte sélective des emballages, du verre et des journaux-magazines**. Le S.M.I.C.T.O.M. travaille maintenant à l'optimisation de ce service et à la diversification des solutions de valorisation des déchets ménagers.

La collecte sélective des emballages...



bouteilles
en plastique



emballages
en métal



briques
alimentaires



cartons,
cartonnettes



sac jaune



N'oublions pas les emballages de la salle de bains...

Les emballages recyclables se trouvent aussi dans la salle de bains :

- ▶ Les bouteilles en plastique de shampooing, de gel douche...
- ▶ Les aérosols de mousse à raser, de déodorant en métal...



La collecte sélective du verre et des journaux-magazines...



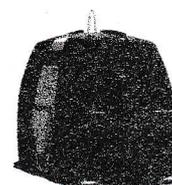
le verre



borne verte



les journaux-magazines



borne bleue

Le calendrier de collecte à Ballon

- ▶ Collecte des **emballages** : le lundi soir à partir de 18 heures, une semaine sur deux. Les emballages doivent être déposés dans les sacs jaunes destinés uniquement à cet usage.
- ▶ Collecte des **déchets ménagers résiduels** : tous les mercredis matins à partir de 6 heures.

Les services du S.M.I.C.T.O.M. sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au...

N° Vert 0 800 505 469

du lundi au vendredi de 8 h 30 et 12 h 30

Les sacs jaunes et les guides du tri sont disponibles dans votre mairie ou au S.M.I.C.T.O.M. au 20 rue des Huguenots à Surgères.

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS



REPAS DES ANCIENS



Le samedi 21 avril 2001 a eu lieu le repas des « anciens » à la salle des fêtes de Ballon.

LE GRAND SIMOUNET nous a fait passer un agréable moment en nous contant des histoires en patois.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour le prochain repas du 3ème âge.

LE CLUB DU 3^{ème} AGE

Les membres du club se réunissent tous les mardis de 14 h. à 18 h. à la salle du club qui se trouve à côté de l'ancienne école de BALLON. Différents jeux sont proposés, tel que le tarot, la belote, le scrabble.....

De plus sont organisés tout au long de l'année : des voyages, des spectacles, des repas, des pique-nique.....

Pour les mordus de la pétanque, il est possible aussi de pratiquer cette activité dans la courrette à côté de la salle du 3ème âge.

Les nouveaux retraités sont invités à venir se joindre à nous.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



LES CIGOGNES BALLON FFEPV

Chaque année, le nombre de licenciés augmente (homme ou femme) de 25 à 80 ans ou plus. Les gens progressent selon leur capacité physique. Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre. Nous vous accueillerons dans une bonne ambiance, nous vous ferons découvrir la joie du sport. . .

Convivialité, sport et santé, progrès, plaisir est notre devise.

Gym douce : lundi de 10 h à 11h et jeudi de 9h à 11h à la salle polyvalente de ballon

Gym tonic : lundi et jeudi de 19h15 à 20h15 à la salle polyvalente de Loire les Marais.

Pour plus de renseignement, téléphoner au 05/46/55/36/62

Le bureau et notre animatrice vous souhaitent une bonne et heureuse année 2002.

CRAC GYM V BALLON CIRE



Avec un effectif stable depuis plusieurs années, une quarantaine de licenciés, les cours ont repris à la salle polyvalente de Ballon.

Depuis la rentrée, une bonne ventilation de la salle et la mise au propre des murs, assurent un meilleur confort aux adhérentes.

Brigitte et Chantal vous invitent à les rejoindre le mardi de 19h à 20h et le mercredi de 19h45 à 20h45.

ACCA BALLON



Bilan de la saison 2001-2002

Ce sont 75 chasseurs qui ont exercé leur loisir sur le territoire de notre commune (59 sociétaires et 16 cartes annuelles).

Le budget de cette saison s'élève à 34471 F, ce qui nous a permis de repeupler le territoire de 400 perdreaux, 315 faisandeaux et de 56 faisans reproducteurs.

Cette saison a été marquée par la diminution des prélèvements de lièvres mais aussi par le climat avec une pluviométrie exceptionnelle

Dans le cadre du plan de chasse chevreuil, 3 bracelets nous ont été attribués pour la saison 2001 /2002.

Le conseil d'administration remercie la municipalité pour la subvention attribuée à notre association.

Le repas des chasseurs aura lieu le 9 février 2002. Réservez cette date et venez nombreux, tous les habitants y sont invités.

FETE DU 7 JUILLET



Pour la deuxième année consécutive, la fête du 7 juillet 2001 a obtenu un vif succès malgré le temps très incertain (plus de 300 repas servis pour le dîner champêtre). Cette expérience ne pourra pas être renouvelée une troisième fois dans les mêmes conditions. Nous devons créer un comité des fêtes pour pouvoir continuer.

La majorité des personnes consultées souhaite la reconduire pour l'année 2002 (prévision de date le 6 juillet 2002). Pour cette raison, il devient indispensable de créer un comité des fêtes. Toutes les personnes qui souhaitent participer à cette aventure seront les bienvenues. Toutes les idées ou les projets pour l'animation et les festivités du village sont constructives, alors, n'hésitez pas et faites vous connaître à la mairie avant le 31 janvier 2002.

TELETHON 2001

Samedi 8 décembre a eu lieu le téléthon 2001.

Toutes les associations de Ballon ont participé (gym, chasse, club du 3^{ème} âge) nous les remercions vivement pour leur aide lors de cette journée, ainsi que les bénévoles dont les joueurs de pétanque.



Le fil rouge nous a permis de récupérer 53 boîtes de conserves qui iront à la banque alimentaire. Le total de toutes ces bonnes actions a rapporté la somme de 2985 F.

L'après-midi fut animée par une danse du club des cigognes, une démonstration de step par le CRAC, la chasse avait installé son stand de tir, quant au club du 3^{ème} âge leurs jeux de cartes et de société ont attiré les jeunes comme les plus anciens.



Un stand de crêpes, gaufres, merveilles et boissons chaudes était à la disposition de tous ceux qui ont bravé le froid et le vent, surtout les randonneurs à pied ou à vélo. Les motards de Landrais ont offert des tours de moto aux enfants de Ballon et de Ciré.

Merci encore à tous, nous vous espérons encore plus nombreux l'année prochaine.

DU COTE DE L'ECOLE



Fête de l'école du 23 JUIN



Le spectacle offert par les enfants de l'école fut un succès. Ils ont interprété des chants avec la participation des exécutants de l'Harmonie de La Rochelle .

Ce spectacle est le résultat d'un travail tout au long de l'année scolaire avec les enseignants et le concours de M Dubois. Beaucoup de personnes étaient présentes et ce fut une après-midi très agréable.

Merci à tous les bénévoles qui ont permis d'organiser cette fête.

Spectacle de Noël du 17 décembre



Cette année, il n'y eu pas de cadeau pour chaque enfant de la maternelle mais un cadeau pour tout le monde. En effet, cette année il fut décidé qu'il y aurait un spectacle pour tous les enfants de l'école . Animé par Donin et les délimélos , le « bal des loustics » nous entraîna dans une fabuleuse balade autour de la terre. Les vifs applaudissements qui accompagnèrent le spectacle furent la démonstration d'une satisfaction générale.

Année 2001/2002



Nous avons de nouvelles institutrices au sein de l'école. L'équipe pédagogique de cette année se compose :

- Monsieur Merlet, directeur de l'école et instituteur de CM1 et CM2
- Madame Boullenot, grande section
- Madame Brizon, moyenne section
- Madame Cogné, CE2 et CM1
- Madame Figuera CE1
- Madame Merlet , petite section
- Madame Reine, CP

- Madame Renaud , à mi-temps en grande section, assure en plus la décharge de direction.

Au niveau des effectifs, sur les 158 enfants de l'école il y a 32 enfants de Ballon répartis comme suit : 11 en maternelle et 21 en primaire.

Projet d'école



Centré l'an passé sur l'expression écrite et orale (textes, contes ,écrits, journal, etc.), il se complète cette année d'un volet artistique s'achevant par la réalisation d'une fresque collective en mosaïque sur un mur extérieur de l'école. Dans le même temps aura lieu le baptême de « l'école du marais », nom proposé pour l'école du RPI Ballon-Ciré.

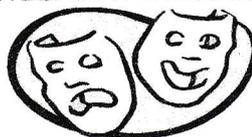
Dates à retenir



Fête de l'école : le 22 juin 2002 dans la salle de sport de Ciré.

Bal costumé :A l'instigation des parents d'élèves, il sera organisé dans la salle des fêtes de Ciré le samedi 9 mars 2002 de 17 à 20 heures.

VENTE DES COSTUMES



Le mercredi 30 janvier de 14h à 17h et le samedi 2 février de 11h à 16h Ballon vendra à prix modique tous les costumes qui avaient été fabriqués pour les fêtes de l'école à la salle polyvalente.

GARDERIE PERI-SCOLAIRE



La garderie péri-scolaire a vu ses effectifs augmenter cette année de façon très importante. C'est bien le signe que ce nouveau service était nécessaire et complémentaire du regroupement pédagogique intercommunal Ballon-Ciré.

Les enfants comme les parents sont toujours aussi satisfaits de son fonctionnement. Pour que ce service reste de qualité, M Gaunet, maire de Ballon, travaille actuellement sur le recrutement d'une personne pour seconder Mme Bouchaud.

Il faut rappeler que ce service n'existerait pas sans les efforts conjugués des municipalités de Ballon et de Ciré. Nous tenons aussi à remercier les bénévoles qui se relaient toute la semaine pour encadrer les enfants qui font leurs devoirs.

Si vous voulez des précisions sur notre fonctionnement, n'hésitez pas à nous rendre visite dans les locaux où Mme Bouchaud vous accueillera avec plaisir. Des plaquettes publicitaires sont également disponibles dans les mairies de Ballon et de Ciré.

Toute l'équipe de la garderie vous souhaite une bonne année 2002.

BIBLIOTHEQUE-DEPOT DE LIVRES



Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition et aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie de Ballon un choix varié de livres pour petits et grands.

Il y a aussi :

L'heure du conte à la bibliothèque de Ciré



Depuis la rentrée scolaire, le 4^{ème} mercredi de chaque mois de 16 h à 17 h, Babette accueille les tout-petits de 3 mois à 3 ans accompagnés de leurs mamans ou de leurs nounous.

C'est un moment d'échange d'émotions autour du livre, mais aussi de complicité grâce aux jeux de doigts et d'explosion de joie en chanson. Cette activité intimiste fait déjà quelques heureux.

Faites-vous connaître aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi de 16 à 18 h et vendredi de 17 à 18 h

MAISON DE L'EMPLOI

Vous cherchez un emploi, une formation, une information....

Vous voulez recruter, vous voulez des conseils...

La Maison de l'Emploi de la Communauté de Communes de Surgères a regroupé ses services pour mieux vous répondre :

B.I.J. (Bureau d'Information Jeunesse)

bijsurgeres@wanadoo.fr

* De la documentation pour tous
(sur les emplois, les formations, les loisirs, la vie pratique, la santé...)

- * Un accès multimédia gratuit
- * Des expositions thématiques
- * Des offres de jobs saisonniers

P.A.I.O. (Permanence d'Accueil Information Orientation)

p.a.i.o.surgeres@wanadoo.fr

- * Accueil des jeunes de 16 à 25 ans
 - sortis du système scolaire
 - habitant les cantons de Surgères et d'Aigrefeuille
- * Accompagnement dans :
 - leurs démarches professionnelles (emploi, formation)
 - leur vie quotidienne (logement, mobilité, santé, aides financières ponctuelles).

P.A.E. (Plan d'Action pour l'Emploi)

p.a.e.surgeres@wanadoo.fr

- * Une approche territoriale du développement de l'emploi
- * Une réponse globale et personnalisée aux besoins de recrutements
- * Des actions expérimentales

A.N.P.E.

Permanence : le matin, du lundi au vendredi
Conseiller ANPE : 05.46.07.37.18 (journée)

- * Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi
- * Mise en relation sur les offres
- * Information sur les formations
- * Atelier de recherche d'emploi



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE SURGÈRES

MAISON DE L'EMPLOI

Ouverture du lundi au vendredi (nous consulter pour rendez-vous)

Square du Château

BP 89 – 17700 SURGERES

☎ 05.46.07.51.66 – FAX 05.46.07.76.14

Site internet : www.surgereseco.com

A proximité de chez vous :

Une permanence est assurée à la Mairie d'Aigrefeuille (tél : **05.46.27.53.88**) où vous trouverez les services suivants :

Lundi matin	: ANPE	} De 9H00 à 12H00
Mercredi matin	: PAIO	
Jeudi matin	: P.A.E.	

L'ASSOCIATION D'AIDE A L'EMPLOI DU CANTON D'AIGREFEUILLE, s'emploie à combattre le chômage en proposant aux demandeurs d'emploi inscrits dans ses bureaux, des missions rémunérées pour toutes compétences professionnelles auprès de différents utilisateurs, permettant de retrouver un statut légal, d'ouvrir des droits aux ASSEDIC et de bénéficier d'une couverture sociale. Ses activités s'exercent sur les cantons d'AIGREFEUILLE, LA JARRIE, les communes d'ANGOULINS et de CHATELAILLON, soit 27 communes

RÉSULTATS 2000 : 36 788 heures travaillées

198 salariés (de 100 à 120 salariés par mois)

339 utilisateurs (de 160 à 180 utilisateurs par mois)

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS LOCALES, ENTREPRISES, ARTISANS, ASSOCIATIONS.... LE CHÔMAGE EST L'AFFAIRE DE TOUS, AGISSONS ENSEMBLE !

AIDEZ NOUS à redonner l'espoir d'un travail, même de courte durée. Si vous avez besoin de confier des travaux ménagers, garde d'enfants, aide aux personnes âgées, courses, tonte de pelouse, tout jardinage... des petits travaux de peinture, électricité, plomberie, maçonnerie, tout bricolage intérieur et extérieur. Si votre entreprise a un besoin momentané de main d'oeuvre, manutentionnaire, manoeuvre, caissière, vendeuse, secrétaire ou comptable ..., si vous recrutez du personnel nous vous offrons la possibilité de l'essai dans les meilleures conditions.

Nous assurons toutes les formalités administratives et le suivi de nos salariés.

Nos conditions de mise à disposition sont

SIMPLES, RAPIDES, EFFICACES

PARTICULIERS : LES TRAVAUX DE MÉNAGE, REPASSAGE, COURSES..., SOUTIEN SCOLAIRE ET L'ENTRETIEN DES JARDINS VOUS PERMETTENT DE BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION FISCALE ACCORDÉE PAR L'ÉTAT, SOIT 50% DES SOMMES ENGAGÉES, DIMINUÉS DU MONTANT NET DE L'IMPÔT.

Pour tout renseignement, **CONTACTEZ NOUS !**

Notre Siège Social : **05.46.27.53.07** - 44 bis, rue du Vieux-Fief - 17290 AIGREFEUILLE

Nos Antennes

05.46.56.49.99 - Mairie - 17690 ANGOULINS

05.46.35.83.34 - Mairie - 17220 LA JARRIE

DEMANDEURS D'EMPLOI ! pour vous aider à remettre le pied à l'étrier, faciliter vos démarches d'insertion ou de formation, près de chez vous...

une **ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE VOUS ATTEND**

VENEZ VOUS RENSEIGNER !

QUELQUES MOTS SUR LE DEPARTEMENT

Lorsque la Constituante décida le 12 février 1790 : " L'Aunis et la Saintonge seront réunis pour former un seul département", il y avait déjà presque un siècle que ces deux provinces avaient uni leur destin administratif pour former la généralité de La Rochelle en 1694 : l'Aunis avait alors été enlevé à la généralité du Poitou, la Saintonge aux généralités de Limoges et de Bordeaux qui se la partageaient. Le souhait exprimé dès 1789 par les députés d'Aunis de constituer un département indépendant n'avait pas été retenu. Les deux provinces durent être mutilées pour être ajustées aux dimensions de la nouvelle circonscription administrative : quelques paroisses aunisiennes et saintongeaises furent cédées au département des Deux-Sèvres, de nombreuses paroisses saintongeaises contribuèrent à la formation du département de la Charente (arrondissement de Barbezieux, notamment) . En revanche, le département de la Charente-Inférieure, ainsi dénommé par le décret du 26 février 1790, s'arrondissait du côté d'Aulnay de 19 paroisses prises au Poitou.

Il fut alors divisé en 7 districts : Saintes, La Rochelle, Saint -Jean-d'Angély, Rochefort, Marennes, Pons et Montlieu. Mais la Constituante dut ajourner la désignation du chef-lieu. Incapable de concilier les prétentions rivales formulées par les sièges des anciennes sénéchaussées : La Rochelle, Saintes et Saint-Jean-d'Angély, elle décida que l'Assemblée du département siégerait alternativement dans les 3 villes. Celle-ci se réunit pour la première fois à Saintes, le 25 juillet 1790. Le décret du 16 septembre l'y fixa.

La loi du 28 Pluviose an VIII divisa le département en 6 arrondissements : La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Jonzac (dont le territoire correspondait aux anciens districts de Pons et Montlieu), Marennes. Le chef-lieu demeura à Saintes. Les 3 premiers préfets s'y installèrent dans les locaux de l'Evêché.

Cependant, La Rochelle, ancien chef-lieu de la généralité s'efforçait de recouvrer sa prééminence administrative. Ville la plus importante du département, déjà favorisée par le premier Consul qui y avait établi un Hôtel des Monnaies, une Chambre de Commerce, un Evêché, elle obtint de l'Empereur le décret du 19 mai 1810 : "A dater du 1^{er} juillet 1810, le siège de la préfecture et de l'administration de la Charente-Inférieure sera transporté de Saintes à La Rochelle". Aucun considérant ne justifiait cette décision qu'avaient obtenue la ténacité du maire Paul Garreau et l'influence du Comte Régnaud de Saint-Jean-d'Angély, familier de l'Empereur.

En effet, Napoléon, en 1808, après avoir été reçu à Saintes et à Rochefort, s'était arrêté à La Rochelle, il avait noté l'agrément de son séjour en l'hôtel Poupet dont "avec un peu d'argent" on pourrait faire "un beau palais". Et l'on peut penser que sa visite de la ville, dont les demeures nouvellement bâties par les négociants disaient la récente prospérité, lui suggéra d'autres motifs d'y transférer le chef-lieu que le seul souci de venger la Comtesse Régnaud dépitée de l'accueil que lui avaient réservé les Saintaises.

